

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 20/03/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LIMOGES

2, cours Bugeaud

CS40410

87011 LIMOGES cedex

Téléphone : 05.55.33.91.55

Télécopie : 05.55.33.91.60

E23000025 / 87

Monsieur le Président  
Communauté de communes  
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES  
15 avenue du Général de Gaulle  
19260 TREIGNAC

Affaire suivie par : Mme E. CATHELIN  
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr  
Tel : 05-55-33-98-58 (ne pas laisser de message sur ce  
poste)

Dossier n° : E23000025 / 87 PLU 19

(à rappeler dans toutes correspondances)

**Objet** : enquête publique unique relative au projet d'évolution du plan local d'urbanisme de la commune de Treignac portant sur : la révision allégée n° 2 visant à étendre la zone Ub sur le secteur de Coudert, entraînant le reclassement de 1 500 m2 de zone agricole ; la modification n°1 visant à créer un STECAL Nhp sur le village de la Veyrière, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 700 m2 ; la modification n° 2 visant à créer un STECAL Ah sur le village de Mauranges, dans le but de permettre la réhabilitation d'une habitation en ruine ; la modification n° 3 visant à créer un STECAL Nh sur le village du Poncheral, dans le but de permettre la réalisation d'une construction de 2000 m2.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Paul Pelotte, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

  
Sylvie CHATANDEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

20/03/2023

N° E23000025 /87 PLU 19

LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu enregistrée le 14/03/2023, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative au projet d'évolution du plan local d'urbanisme de la commune de Treignac portant sur :

- la révision allégée n° 2 visant à étendre la zone Ub sur le secteur de Coudert, entraînant le reclassement de 1 500 m<sup>2</sup> de zone agricole,
- la modification n° 1 visant à créer un STECAL Nhp sur le village de la Veyrière, dans le but de permettre la réalisation d'une construction sur 700 m<sup>2</sup> ;
- la modification n° 2 visant à créer un STECAL Ah sur le village de Mauranges, dans le but de permettre la réhabilitation d'une habitation en ruine ;
- la modification n° 3 visant à créer un STECAL Nh sur le village du Poncheral, dans le but de permettre la réalisation d'une construction de 2 000 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 donnant à M. Nicolas Normand, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Paul Pelotte est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

.../...

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Vézères Monédières Millesources et à Monsieur Jean-Paul Pelotte.

Fait à Limoges, le 20/03/2023

pour expédition Conforme,  
Le Greffier en Chef



**Sylvie CHATANDEAU**

Le Vice-Président,

Nicolas NORMAND